

**PRIMATURE**

-----\*\*\*\*\*-----

**HAUTE AUTORITE DE  
LA COMMUNICATION**

-----\*\*\*\*\*-----



**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But – Une Foi**

-----\*\*\*\*\*-----

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **RELATIF AU RETRAIT DEFINITIF DE L'AUTORISATION DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE, RFI ET DU SERVICE DE FRANCE 24**

Le Collège de la Haute Autorité de la Communication a décidé du retrait définitif de l'autorisation d'établissement et d'exploitation du service de Radio France Internationale, RFI, au Mali, accordée à France Médias Monde par la Convention n°055/HAC-MALI/2018 du 11 juin 2018 suite à sa délibération du lundi 25 avril 2022.

La décision de retrait définitif fait suite à des manquements relevés par la HAC dans le traitement de l'information sur le Mali par ces deux organes suivis depuis plusieurs mois par le Centre de Monitoring.

Pour rappel, la Commission de l'Éthique, du Contentieux et de la Déontologie, suite à l'auto saisine de la HAC, a examiné le contenu des émissions consacrées à l'actualité la plus récente, notamment celles diffusées sur les deux chaînes à partir du 10 janvier 2022 et qui sont relatives :

- à l'attaque du camp de Mondoro,
- aux reportages de David Baché des 13 et 15 mars 2022 sur des supposées exactions de l'Armée malienne sur les populations civiles dans le Centre du Mali et dans la zone de l'Office du Niger,
- à la supposée présence d'éléments du Groupe Wagner au Mali,
- à la prétendue disparition de citoyens mauritaniens à la frontière malienne,
- au rapport de Human Rights Watch sur le massacre présumé de soixante et onze personnes par l'Armée malienne,
- et à l'usage d'expressions à connotation « ironique » et « péjorative » pour désigner les autorités maliennes ;

Il ressort de l'examen de ces différentes émissions consacrées au Mali par RFI et France 24, le non-respect des principes d'éthique et de déontologie sur le traitement professionnel de l'information, le non-respect du pluralisme et de l'équilibre des points de vue, les pratiques de parti pris dans la couverture des actes de guerre, des attentats, des violences armées contre les civils, entre autres.

En plus de la violation des règles de l'éthique et de la déontologie, les émissions incriminées ont porté atteinte à la défense et à la sécurité nationales et mis en péril la concorde et l'unité nationales.

Ces émissions constituent une violation des textes susvisés et de la Convention d'établissement liant France Médias Monde à la Haute Autorité de la Communication. La violation de ces dispositions substantielles est considérée comme grave par la Haute Autorité de la Communication.

Par conséquent, elle a décidé de retirer définitivement :

- 1- l'Autorisation d'établissement et d'exploitation de la Radio France Internationale, RFI, au Mali, accordée à France Medias Monde ;
- 2- les chaînes RFI et France 24 des bouquets de tous les distributeurs de programmes audiovisuels et des plateformes et sites des fournisseurs d'accès internet et des opérateurs de téléphonie mobile.

**Bamako, le 25 avril 2022**